

7 53 000 PERSONNES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Laure Hadj

17% des ménages calédoniens, représentant 53 000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté en 2008. Depuis 1991, le niveau de vie s'est beaucoup accru mais le taux de pauvreté n'a pas reculé.

L'écart entre provinces demeure considérable : la part de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est 4 à 6 fois supérieure dans le Nord et aux îles Loyauté qu'en province Sud. Néanmoins, c'est en zone urbaine que la pauvreté s'est le plus développée.

Les familles nombreuses et les jeunes de moins de 20 ans sont les plus vulnérables. Mais, l'exposition à la pauvreté dépend surtout de la position du chef de ménage sur le marché du travail. En effet, s'il ne prémunit pas totalement du risque de pauvreté, l'emploi constitue un puissant rempart.

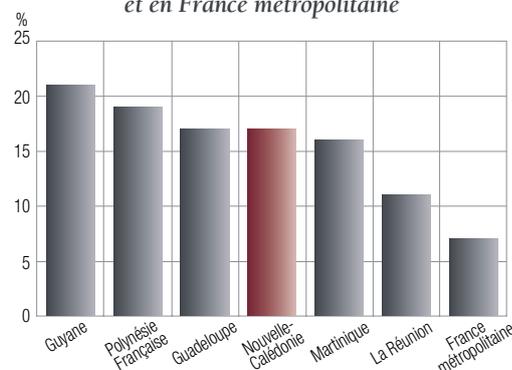


Le taux de pauvreté relatif : 17% en 2008

En 2008, 17% des ménages calédoniens peuvent être considérés comme pauvres. Ils vivent sous le seuil de pauvreté relatif évalué à 72 000 ECFP par mois et par unité de consommation. Cela représente 53 000 personnes dont un tiers d'enfants de moins de 14 ans.

La Nouvelle-Calédonie se situe en milieu de classement de l'outre-mer français. Son taux de pauvreté relatif est nettement supérieur à celui de la Réunion ; il est voisin de celui des Antilles mais il est moins élevé que celui de la Polynésie française ou de la Guyane. En Nouvelle-Calédonie, le taux de pauvreté relatif est 2,4 fois plus élevé qu'en métropole.

Taux de pauvreté relatif dans l'outre-mer français et en France métropolitaine



Source : ISEE, INSEE

La pauvreté touche inégalement les provinces

La pauvreté touche inégalement la Nouvelle-Calédonie. La province Sud est relativement épargnée : 9% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, taux voisin de celui de la métropole. À l'inverse, plus de la moitié des ménages est concernée par la pauvreté aux îles Loyauté et 35% en province Nord. En effet, le seuil de pauvreté, calculé sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, est fortement influencé par les ménages de la province Sud plus nombreux et au niveau de vie plus élevé.

Pauvreté par province de résidence

	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres
Îles Loyauté	52	12 000
Nord	35	19 000
Sud	9	22 000
dont Grand Nouméa	7	16 000
Nouvelle-Calédonie	17	53 000

Source : ISEE Unités : nbre, %

En conséquence, de nombreux ménages des îles et du Nord représentant 31 000 personnes se situent sous ce seuil de pauvreté moyen.

En dix-sept ans, le niveau de vie augmente mais la pauvreté demeure

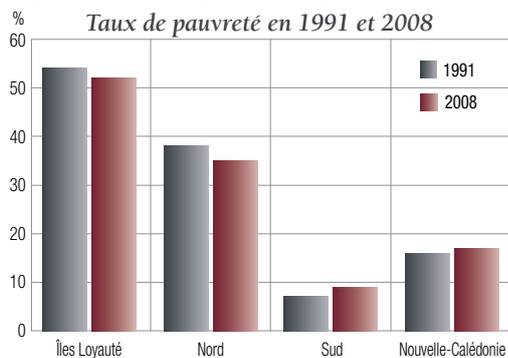
Entre 1991 et 2008, le niveau de vie médian a augmenté de 1,3% par an, après prise en compte de l'inflation. En conséquence, le seuil de pauvreté s'est également élevé, passant de 58 000 F.CFP (aux prix de 2008) à 72 000 F.CFP par mois et par unité de consommation.

Malgré cette élévation générale du niveau de vie, la part de ménages pauvres n'a pas reculé : 16% en

1991 et 17% en 2008. Cette stabilité dans le temps de la pauvreté relative s'observe également en France métropolitaine.

Au niveau provincial, le Nord et les îles Loyauté restent très touchés par le phénomène de pauvreté. En dix-sept ans, leur taux de pauvreté a toutefois légèrement diminué : de 38% à 35% en province Nord et de 54% à 52% aux îles Loyauté. Ce mouvement relativement favorable s'explique par les progrès économiques enregistrés au cours des dernières décennies, par les effets des politiques de rééquilibrage mais également par les déplacements migratoires de certains ménages financièrement vulnérables vers la zone urbaine.

Le phénomène de pauvreté a en revanche augmenté en province Sud, passant de 7% à 9% en dix-sept ans. En 2008, la province Sud est désormais celle qui compte le plus de pauvres : 22 000 personnes. Ce mouvement traduit le développement récent d'une pauvreté urbaine. L'agglomération concentre désormais un pauvre sur trois contre un sur six en 1991.



Source : ISEE

Quels facteurs exposent à la pauvreté ?

L'emploi du chef de ménage est un rempart à la pauvreté

La situation du chef de ménage sur le marché du travail est un critère déterminant de l'exposition à la pauvreté. Le taux de pauvreté s'élève à 29% si le chef de ménage est au chômage, sans activité ou à la retraite contre 10% s'il a un emploi.

Le chômage ou l'inactivité est particulièrement pénalisant. Quand le chef de ménage est dans cette situation, le risque de pauvreté est extrêmement élevé : 70% aux Loyauté et 60% en province Nord. En province Sud, le chômage ou l'inactivité multiplie par quatre l'exposition à la pauvreté.

Taux de pauvreté selon la situation professionnelle du chef de ménage

	Chômeurs ou inactifs	Retraités	En emploi
Îles Loyauté	70	44	36
Nord	60	45	19
Sud	24	11	6
Nouvelle-Calédonie	45	18	10

Source : ISEE

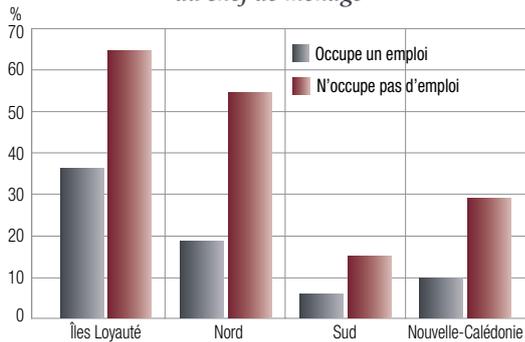
de pauvreté. Cette situation est fréquente dans les îles Loyauté : 36% des ménages sont pauvres alors même que le chef de famille occupe un emploi. Il s'agit souvent d'agriculteurs, d'éleveurs ou de pêcheurs dont l'activité, tournée vers l'autosubsistance, génère des ressources irrégulières et faibles. Les travailleurs pauvres sont également nombreux en province Nord. Près de 20% des ménages dont le chef de famille travaille vivent pourtant sous le seuil de pauvreté. Cette vulnérabilité financière traduit la prépondérance dans le Nord d'emplois peu qualifiés ou précaires (saisonniers, intermittents, contrats à durée déterminée). En province Sud, les travailleurs pauvres sont peu nombreux. Il s'agit pour l'essentiel d'employés ou d'ouvriers occupant un emploi temporaire et/ou à temps partiel et disposant donc de faibles ressources financières.

Chef de ménage

La notion de chef de ménage a une portée déclarative.

Les membres d'un ménage reconnaissent l'autorité du même individu appelé « chef de ménage ». Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non, vivant dans la même résidence principale. Ces personnes partagent les mêmes repas ainsi que les ressources et les dépenses, tout au moins en partie.

Taux de pauvreté selon la situation professionnelle du chef de ménage



Source : ISEE

Le risque est plus modéré pour les retraités. En effet, ceux-ci perçoivent le plus souvent une pension de retraite qui assure une ressource régulière à l'ensemble du ménage. Toutefois, faute de cotisations suffisantes, certains vivent avec moins de 72 000 F.CFP par mois et par unité de consommation. Dans le Nord et les îles, 45% des ménages dont le chef est retraité sont touchés par la pauvreté.

Si l'emploi protège, il ne prémunit pas totalement de la pauvreté. On peut travailler et vivre sous le seuil

La structure du ménage et le nombre de personnes qui le composent est un autre facteur d'exposition à la pauvreté. Plus le ménage est grand, plus le risque de pauvreté est élevé, et ceci quelque soit la province de résidence. Ce constat prévalait déjà en 1991.

Les familles nombreuses (trois enfants ou plus) sont les plus vulnérables. Parmi elles, une sur quatre est pauvre. Un couple avec trois jeunes enfants doit en effet disposer de plus de 173 000 F.CFP/mois, soit 40% de

plus que le SMG de 2008, pour se situer au-dessus du seuil de pauvreté. À l'inverse, les couples avec au plus deux enfants sont les moins exposés. Seulement 9% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. En effet, cette structure familiale est plus fréquente en province Sud où les niveaux de vie sont beaucoup plus élevés.

Les ménages complexes sont également très touchés par la précarité : 24%. Ils regroupent 15 200 personnes en situation de pauvreté. Cette surexposition s'explique par la nature même de ces ménages complexes. Caractérisés par une cohabitation de plusieurs familles, généralement intergénérationnelles, ces ménages sont souvent de grande taille (en moyenne supérieure à 5 personnes). Leurs ressources doivent donc être conséquentes pour échapper à la pauvreté. En outre, ils sont plus fréquents dans les îles Loyauté, où le niveau de vie est plus faible qu'ailleurs. Néanmoins, ces ménages complexes permettent des économies d'échelle dans les dépenses (notamment en logement) et une mutualisation des ressources entre ses membres. S'ils vivaient séparément, la vulnérabilité de chacun des membres de ce type de ménage pourrait s'aggraver.

Le taux de pauvreté des familles monoparentales est de 19%. Ces ménages sont moins exposés ici qu'en métropole, où ils figurent parmi les populations les plus sévèrement touchées. Les personnes seules, en Nouvelle-Calédonie, moins souvent confrontées à la pauvreté que le reste de la population. Cette situation se distingue là encore de celle observée en métropole. Il est vrai que les personnes seules, en particulier âgées, sont beaucoup moins fréquentes en Nouvelle-Calédo-

nie. En outre, elles sont très concentrées en province Sud, où les situations de pauvreté sont plus rares.

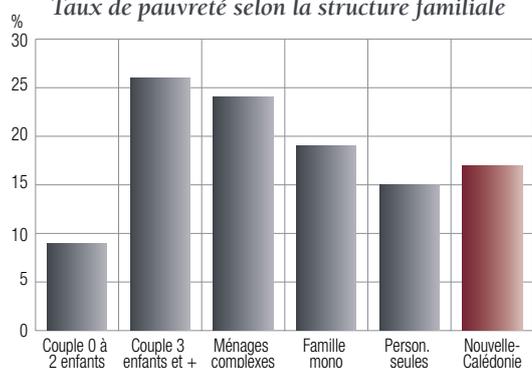
Les grands ménages sont les plus vulnérables

C'est parmi les populations jeunes que la pauvreté est la plus fréquente : le taux pour les moins de 30 ans atteint 24% et a peu évolué au cours des dernières décennies. Cette situation traduit la vulnérabilité des enfants membres de familles nombreuses ou de ménages complexes. Elle reflète également les difficultés d'insertion dans la vie active de certains jeunes, en particulier lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés.

Les jeunes et les vieux sont plus souvent pauvres

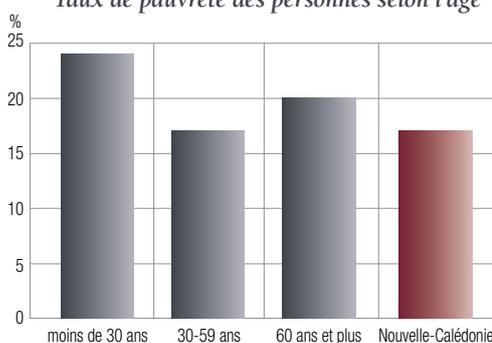
Avec un taux de pauvreté de 20%, les personnes âgées de plus de 60 ans sont également un peu plus souvent touchées que le reste de la population. Les plus exposés sont ceux qui vivent dans un ménage complexe : un pauvre de plus de 60 ans sur deux vit dans ce type de ménage. La vulnérabilité financière des anciens résulte principalement d'une insuffisance de cotisations au régime de retraite, alors qu'ils vivaient d'une autoproduction ou d'un emploi informel. Néanmoins, la pauvreté des personnes âgées a reculé au cours des dernières années. Le taux de pauvreté des 60 ans et plus a diminué de 7 points depuis 1991, alors même que les seniors occupent une part croissante de la population. En effet, la montée en charge du salariat a généralisé la distribution de pensions de retraite. Par ailleurs, l'obligation d'affiliation depuis 1995 à une retraite complémentaire a été source de revenus supplémentaires. Le niveau de vie des personnes âgées les plus défavorisées bénéficiera à partir de 2012 de l'instauration du minimum vieillesse.

Taux de pauvreté selon la structure familiale



Source : ISEE

Taux de pauvreté des personnes selon l'âge



Source : ISEE

Développement d'une pauvreté urbaine

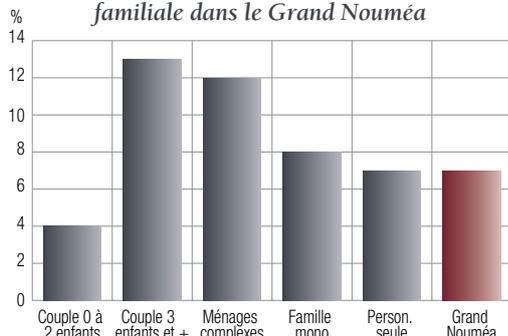
Si le Nord et les îles demeurent les plus frappés par la précarité financière, la pauvreté en Nouvelle-Calédonie devient de plus en plus urbaine. Au cours des dernières décennies, le Grand Nouméa n'a cessé de polariser l'activité économique et d'attirer les populations, notamment en provenance des Loyauté et du Nord-Est. Désormais, la zone urbaine regroupe les deux tiers des habitants et les trois quarts des emplois de Nouvelle-Calédonie. Mais cette concentration s'est accompagnée d'un développement de la pauvreté. Le taux de pauvreté

dans le Grand Nouméa est passé de 4% en 1991 à 7% en 2008. Sur cette période, le nombre de pauvres a augmenté au même rythme que la population. L'agglomération compte ainsi 16 200 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, trois fois plus qu'en 1991.

La pauvreté urbaine offre le même visage que pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Elle touche en premier lieu les ménages de grande taille. Pour les familles comptant au moins trois enfants, le risque de pauvreté est deux fois plus élevé qu'en moyenne

dans le Grand Nouméa. L'exposition à la pauvreté est presque aussi prégnante pour les ménages complexes. Ces deux types de ménages concentrent 12 700 personnes pauvres, plus des trois quarts des pauvres de l'agglomération. Corrélativement, les jeunes sont par-

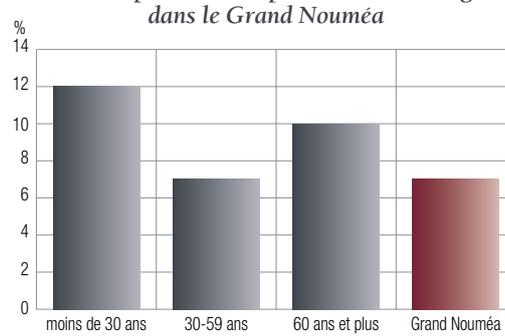
Taux de pauvreté des ménages selon la structure familiale dans le Grand Nouméa



Source : ISEE

ticulièrement concernés. En particulier, on dénombre 5 000 enfants pauvres de moins de 14 ans dans l'agglomération. La pauvreté urbaine concerne également les seniors. Dans le Grand Nouméa, une personne âgée de plus de 60 ans sur dix est pauvre.

Taux de pauvreté des personnes selon l'âge dans le Grand Nouméa



Source : ISEE

Calcul du seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est une construction statistique utilisant plusieurs concepts :

Les unités de consommation sont définies à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE qui attribue un poids à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte âgé de plus de 14 ans, 0,5 UC aux autres adultes âgés de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le niveau de vie est égal aux ressources totales du ménage divisées par le nombre d'unité de consommation (UC). Par construction, tous les membres d'un ménage ont le même niveau de vie. Le niveau de vie permet de tenir compte des phénomènes de redistribution et des économies d'échelle réalisées lorsque l'on habite à plusieurs dans un même logement. Il permet également de tenir compte de la taille et de la composition des ménages.

Le niveau de vie médian est la valeur du niveau de vie qui partage la population en 2 : 50% des individus vivent en dessous de ce niveau et 50% au dessus. En 2008, la moitié des calédoniens vivent avec moins de 144 000 FCFP/mois et par unité de consommation.

Par convention le seuil de pauvreté, est égal à 50% du niveau vie médian.

En 2008, il s'élève à 72 000 FCFP/mois/uc.

Exemple : un ménage de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans dispose de 200 000 FCFP/mois de ressources totales. Le nombre d'UC est de 2,1. Le niveau de vie de chaque personne de cette famille est de 95 000 FCFP/mois. Elle serait considérée comme pauvre si elle disposait de ressources totales inférieures à 151 000 FCFP/mois/uc (72 000 FCFP/mois/uc * 2,1). En 2008, le SMG s'élevait à 123 000 FCFP/mois.

La pauvreté : une mesure relative

La mesure de la pauvreté est complexe et il n'existe pas de définition unique et universelle. La pauvreté est associée à de multiples représentations rendant difficile une approche moyenne et quantifiable.

La pauvreté en ressources est le type de pauvreté le plus couramment mesuré. Parallèlement, on peut s'intéresser à la pauvreté ressentie (ou subjective) ou encore à la pauvreté en conditions de vie (confort du logement, accessibilité aux services publics...).

Cette étude se consacre à l'analyse de la pauvreté en ressources totales des ménages et s'appuie essentiellement sur l'enquête budget et consommation des ménages (BCM) menée en 2008 en Nouvelle-Calédonie.

Et si on choisit un seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian ?

L'office européen des statistiques et certains pays européens définissent un seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian. Selon cette convention, le seuil de pauvreté calédonien s'élèverait à 86 000 FCFP/mois/uc (contre 72 000 FCFP à 50%) et le taux de pauvreté s'établirait à 22%. Ce changement de seuil fait apparaître une vulnérabilité financière pour 3 700 ménages supplémentaires, représentant 16 900 personnes de plus.

Les taux de pauvreté des provinces Nord et îles Loyauté, s'élèveraient respectivement à 62% et 44%. C'est 10 points de plus que les taux de pauvreté défini à 50% du niveau de médian. L'augmentation du taux de pauvreté de la province Sud est plus faible : 14% au lieu de 9%.

Les prestations sociales protègent-elles de la pauvreté ?

Le seuil de pauvreté est par nature conventionnel. Les personnes ayant des ressources un peu supérieures à ce seuil ne sont pas considérées comme pauvres mais sont néanmoins très exposées. Une partie d'entre elles échappent à la pauvreté grâce aux prestations sociales (hors retraites). Si l'on excluait ces prestations de leurs ressources, 2 300 ménages supplémentaires représentant 12 000 personnes basculeraient alors sous le seuil de pauvreté.

Bibliographie

Forgeot G., Celma C., "Les inégalités aux Antilles Guyane : dix ans d'évolution", Insee Antilles-Guyane, 2009.

Hadj L., "En 2008, Le niveau de vie des plus riches est 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes", Synthèse Isee, n°18, 2011.

Latchoumanin V., Parain C., "Pauvreté monétaire : plus de pauvres en 2006 qu'en 2001", Économie de la Réunion, n°134, 2009.

Définitions

Les ressources totales sont la somme des ressources monétaires et non monétaires.

Les ressources non monétaires sont la somme de toutes les ressources en nature qui entrent dans le ménage :

- l'autoconsommation : denrées non achetées produites par le ménage pour lui-même, appelée aussi autoproduction (cueillette, élevage, chasse, pêche, champs) et prélèvements sur stock pour les ména-

ges ayant une activité professionnelle leur permettant de se servir (gérant d'un magasin,...) ;

- les cadeaux reçus d'un autre ménage
- les avantages en nature reçus (logement, voiture, facture d'eau ou d'électricité payés par l'employeur).

Les ressources monétaires regroupent les revenus du travail, les revenus sociaux, les revenus du capital et les revenus monétaires exceptionnels.

